

Accédez à votre espace personnel internet ([www.bafa-bafd.gov.fr](http://www.bafa-bafd.gov.fr)) puis saisissez l'avis et l'appréciation de l'organisateur de l'accueil dans l'onglet cursus. Transmettez ensuite par courrier l'original de votre certificat signé à la direction départementale chargée de la jeunesse et des sports (DDCS ou DDCSPP) du lieu où s'est déroulé ce stage (conservez-en une copie)



N°12063\*02

### RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT :

M  Mme NOM : .....  
Deuxième NOM : .....  
Prénoms : .....  
Date de naissance : ..... Lieu : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Adresse mél : ..... Téléphone : .....

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS :

Accueil de loisirs  Accueil de jeunes  Séjour de vacances  Accueil de scoutisme  
Nom de l'organisateur : .....  
Numéro de déclaration de l'accueil : .....  
Adresse du lieu du stage : .....  
Commune du lieu du stage : ..... Département du lieu du stage : .....  
Dates du stage : Du...../...../..... au ...../...../..... Du...../...../..... au ...../...../.....  
Nombre de jours effectifs : .....  continu  discontinu  
Fonction exercée :  directeur Nombre d'animateurs encadrés : .....

### APPRECIATION :

L'organisateur de l'accueil : *(Il est possible de joindre un rapport)*  
 Vous reconnaît apte à assurer les fonctions de directeur  
 Ne vous reconnaît pas apte à assurer les fonctions de directeur

**Appréciation motivée de votre aptitude à exercer les fonctions de directeur (obligatoire) :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait le ..... à .....  
Votre signature L'organisateur de l'accueil

### DECISION :

L'inspecteur de la jeunesse et des sports :  Valide le stage  Ne valide pas le stage  
Motivation de la décision : .....  
.....  
.....  
.....  
Stage inspecté :  Oui  Non Nombre de jours validés : .....  
Fait le ..... à .....  
L'inspecteur de la jeunesse et des sports

**NB. :** En fin de formation, pour que votre dossier puisse être présenté au jury, vous devez impérativement transmettre par courrier à la DRJSCS votre bilan de formation. Si au moins une de vos étapes n'est pas validée « satisfaisante » et si vous le décidez votre dossier ne pourra être présenté au jury, que si vous cliquez sur « Passage au jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet [www.bafa-bafd.gov.fr](http://www.bafa-bafd.gov.fr)